

AR PREFECTURE

017-200041523-20210305-DEC81_2021-AU
Reçu le 05/03/2021

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 81/2021

AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 9 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de conventions conclues avec des EPCI ou des syndicats mixtes relatives à la réalisation de travaux, à des fournitures ou à des prestations, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer une convention avec la Sem Energies Midi Atlantique, concernant le remboursement des frais divers payés par le budget principal en 2020, d'un montant de 712, 35 €.

Fait à Jonzac,

Le 05 MARS 2021

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge